

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné (e) Né(e) le :/...../..... à
 m'inscris à la formation « Réaliser soi même les vérifications périodiques de ses engins de levage » des
13 et 18 juin 2024

Déjeune au restaurant : oui non

Coût de la formation VIVEA : 60 € (0 € frais pédagogiques pris en charge par vivea + 40 € de frais d'intendance et de restauration / jour)

Coût de la formation autres statuts : 375 €
210 € frais pédagogiques / jour soit 315 € pour 1,5 j + 40 € de frais d'intendance et de restauration / jour soit 60 € pour 1,5 j

Une demande de prise en charge de 50% des frais pédagogiques (soit 210 €) auprès d'Ocapiat est à faire au plus tôt dans les 2 mois précédant l'action et au plus tard le 1er jour de la formation.

Date : Signature

Mon statut personnel :

- exploitant agricole (cotisant VIVEA)
 salarié (cotisant OCAPIAT)
 autres :

Adresse personnelle :

Code postal :

Commune :

Tél. :

Port. :

E-mail :

Société à facturer :

- Raison sociale :

- Adresse :

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

FORMATION

RÉALISER SOI MÊME LES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES DE SES ENGINS DE LEVAGE

13 et 18 juin 2024



NOS FINANCEURS



PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Chambre d'agriculture
du Cher
ZA Détour du Pavé
2701, route d'Orléans
18230 Saint-Doulchard
Tél. 02 48 23 04 00
Fax 02 48 65 18 43
www.centre-valde Loire.chambres-
agriculture.fr
accueil@cher.chambagri.fr

www.centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr
Pour plus d'informations, scannez le QR CODE



Dernière mise à jour : 12/04/2024

PROGRAMME



Objectifs

- ⇒ Être capable de réaliser soi-même les vérifications périodiques de ses engins de levage



Contenu

- ⇒ Réglementation globale sur la sécurité : directive machine
- ⇒ Réglementation spécifique sur le levage : détail des arrêtés
- ⇒ Cahier des charges des vérifications
- ⇒ Vérification d'un engin de levage guidé par le formateur
- ⇒ Auto-vérification par les stagiaires
- ⇒ Retours et échanges sur les auto-vérifications
- ⇒ Autres engins de natures différentes



Méthodes

Exposés, discussions en salle, mise en situation pratique sur des engins



Modalités d'évaluation

Exercices et réalisations d'auto vérification de plusieurs matériels agricoles



LE + DE LA FORMATION

Vous pourrez faire vos vérifications réglementaires seul

VOS ATTENTES

Vous venez de lire le programme de la formation. Merci de répondre à ce questionnaire, il fournit des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage. Adapter la formation au plus près de vos besoins est l'une de nos priorités.

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

- non
- oui : laquelle et quand ?

Quels sujets souhaitez-vous approfondir ?

Quelles sont vos principales motivations à suivre ce stage ?

Etes-vous :

- exploitant agricole
- salarié
- employeur main d'oeuvre

Quels types d'engins de levage utilisez-vous ?

MODALITÉS PRATIQUES

Date : 13 juin 2024 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et 18 juin 2024 de 13h30 à 17h

Durée de la formation : 10,5 heures

Lieu : Saint Doulchard

Intervenants : Julien COLLIGNON - DREETS et Olivier HOCHEDÉL - FDGEDA du Cher

Responsable de stage : Christine GAUGAIN

Public visé : Chefs d'exploitations, salariés d'exploitation ou d'organismes agricoles

Pré-requis : Néant